

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.3.1 Connaître et suivre les évolutions des patrimoines et des activités humaines au regard des objectifs de la charte

Contexte

Les éléments de forte valeur patrimoniale requièrent une attention particulière, qui suppose leur identification et leur localisation précises, afin de tenir compte de leur présence en un lieu donné, soit pour programmer les actions de restauration ou de gestion nécessaires, soit pour adapter les mesures de gestion agropastorales, soit pour éviter les éventuels dommages générés par des projets d'aménagement ou d'équipement.

[...]

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines. Il recoupe d'autres enjeux, comme celui de Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique et ainsi que le nouvel enjeu de la charte de Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire à travers les porter à connaissance et la diffusion des connaissances.

Objectifs poursuivis

[...]

- Pour faciliter l'anticipation dans la prise en compte des éléments patrimoniaux par les acteurs locaux concernés, en premier lieu les communes, aménageurs, agriculteurs ou forestiers, bureaux d'études, le porter à connaissance des informations et connaissances recueillies doit être développé. La localisation des éléments patrimoniaux recensés sur le territoire sera mise à disposition des acteurs sur une plate-forme cartographique accessible par Internet.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.3.1.e - Cartographier les habitats* préférentiels	Piloter l'inventaire, assurer		OGM, Fédération de

Parc national de la Vanoise

(galliformes de montagne)	le suivi, réaliser et diffuser les porter à connaissance		chasse, ONF
[...]	[...]	[...]	[...]
2.3.1.I - Suivre les peuplements RTM faisant l'objet d'intervention ou non de gestion	Assurer le suivi et porter à connaissance des résultats	Intégration dans la gestion des forêts communales	ONF
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4311

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 11:23